

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Mardi 30 septembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Salins
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montallier, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherino, Queige, Ragnaux, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Jeunesse - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise –
Modification du règlement de fonctionnement du service Jeunesse et approbation des
tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025**

Rapporteur : François GAUDIN

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service Jeunesse est géré par le CIAS Arlysère.

Par délibération du 17 décembre 2024, le Conseil d'administration approuvait le règlement de fonctionnement du service Jeunesse des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise à compter du 6 janvier 2025.

Il y a lieu d'apporter des ajouts et/ou des modifications à ce règlement de fonctionnement qui seront valables à compter du 1^{er} septembre 2025 et notamment sur les points suivants :

- Les modalités d'inscription
- Les modalités de réservation
- Les modalités d'accueil
- La participation financière (suppression du tarif extérieur pour les familles domiciliées sur le territoire Arlysère, suspension des réservations en cas d'impayés supérieurs à 2 mois)
- L'accueil de l'enfant
- Le personnel encadrant
- La santé de l'enfant

Le règlement de fonctionnement du service Jeunesse, joint en annexe, fixe également les tarifs relatifs à ce dispositif.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement du service Jeunesse des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise ;**
- **dit que ce règlement de fonctionnement sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2025 en lieu et place du précédent règlement en vigueur ;**
- **approuve les tarifs relatifs au service Jeunesse des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise à compter du 1^{er} septembre 2025 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

